

Province du Québec
Municipalité de
St-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
St- André-de-Restigouche tenue le 7 juillet 2025 à 19h00 à la
salle du conseil, sous la présidence de Doris Deschênes,
maire. Sont présents, les conseillers :

Roch Gohier	
Diane Turgeon	Jean-Marie St-Onge
Jean-Paul Landry	Sylvie Charest

La directrice générale et greffière-trésorière, Lise Labrie,
est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux
4. Adoption des dépenses encourues du mois de juin 2025
5. Trésorerie
6. Correspondance
7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
8. Approbation du règlement numéro 2025-01 décrétant une
dépense n'excédant pas 393 703\$ et un emprunt du
même montant pour l'achat d'un chargeur sur roues pour
les opérations lieu d'enfouissement technique (LET) de
Saint-Alphonse
9. Programme d'aide à la voirie locale
10. Programmation de travaux TECQ 2019-2024
11. Allocation de dépense pour l'utilisation du téléphone
cellulaire du responsable de voirie
12. Point divers :
 - a. Suivi de dossier
 - b. Sécurité publique
 - c. Loisirs
 - d. Service de proximité
 - e. Chemin : PAVL
 - f. Heures d'ouverture du bureau
13. Période de questions
14. Levée de la séance

Point 1 :

053-2025

Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Roch Gohier
Et résolu à l'unanimité des conseillers
présents L'ordre du jour est adopté tel
que rédigé et lu.

Point 2 :

Période de questions

054-2025

Point 3 :

Résolution : Adoption du procès-verbal du 9 juin 2025

Sur proposition de Jean-Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Le procès-verbal du 9 juin 2025 est adopté tel que rédigé.

055-2025

Point 4 :

Résolution : Adoption des dépenses encourues du mois de juin 2025

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} au 30 juin 2025 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement.

Le bordereau CP-06-25 (comptes payés) totalisant une somme de 1 819.29\$

Le bordereau SAL-06-25 (salaires payés) totalisant une somme de 7 285.21\$

Il est proposé par Sylvie Charest

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-06-25 (comptes à payer) totalisant une somme de 24 934.88\$

Total des dépenses du mois : 34 039.38 \$

Point 5 :

Trésorerie

La directrice ne peut déposer à la table la situation financière au 30 juin 2025, car les documents ne balançaient pas.

Point 6 :

Correspondance

Demandes de commandites

056-2025

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité de remettre un don de 25,00\$ à la Fondation Mira pour le soutien à une clinique vétérinaire satellite.

057-2025

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité d'offrir la somme de 50,00\$ à la Fondation Villa des Plateaux suite à la demande du président M. Régis Martin dans le cadre du Tournoi de golf annuel.

058-2025

Il est proposé par Jean-Paul Landry et adopté à l'unanimité de remettre la somme de 200,00\$ à la Fondation Alzheimer GIM et ainsi encourager la maire qui participera à la marche annuelle, en septembre, dans le secteur Est de la MRC cette année.

Pour l'information du conseil et de la population :

l'OBVMR nous fait parvenir le Cahier des Élus, il est disponible à toute la population ;

Le MTQ nous transmet son rapport prévisionnel 2025-2027. Dans notre secteur, la surface de la côte Lagacé sera asphaltée.

Point 7 :

Toutes les recommandations des contribuables par écrit

059-2025

Point 8 :

Approbation du règlement numéro 2025-01 décrétant une dépense n'excédant pas 393 703\$ et un emprunt du même montant pour l'achat d'un chargeur sur roues pour les opérations lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche est membre de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA);

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2025, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense n'excédant pas 393 703\$ et un emprunt du même montant pour l'achat d'un chargeur sur roues pour les opérations lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche a reçu copie de ce règlement d'emprunt le # 2025-01 dans les 15 jours suivant son adoption ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # 2025-01 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Marie St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRA, madame Cathy Cuvier.

Point 9 :

060-2025

Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de 114 662\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE les montants affectés à l'entretien des routes 1 et 2 sont répartis ainsi :

- Entretien d'été : 64 506.15\$
- Entretien d'hiver : 78 953.55\$
- Dépenses d'investissement : 0\$
- Total des coûts : 143 459.70\$

Pour ces motifs, il est proposé par Diane Turgeon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche atteste la

véracité des frais encourus admissibles pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 et informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, sont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien.

Point 10 :

061-2025

Programmation de travaux TECQ 2019-2024

Programmation de travaux TECQ 2019-2024

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseils présents que ;

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme; ♣
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Point 11 :

062-2025

Allocation de dépense pour l'utilisation du téléphone cellulaire du responsable de voirie

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité accepte de donner une allocation de dépense pour l'utilisation du téléphone cellulaire du responsable de voirie.

Point 12 :

Point divers

a) Suivi de dossier (lettre de monsieur Bachant)

Madame la mairesse fait une lecture aux citoyens dans la salle faisant suite du dossier de la tour sur la 132, situé sur le terrain de monsieur Scott Irvine, qui a été déplacée plus près de la route.

b) Sécurité publique

Madame Véronique Pelletier va prendre en charge le dossier et s'assurer de la mise à jour.

c) Loisirs

Projet suit son cours, Madame Sylvie Soucy a déposé une demande de subvention, elle continu d'effectuer des recherches, les loisirs attend un architecte sur le site bientôt pour la suite.

d) Service de proximité

Un répertoire de service de proximité sera offert sous peu.

e) Chemin PAVL

Demande de résolution autorisant monsieur Samuel Coté Chouinard de la firme ARPO d'être le représentant et déposer l'appel d'offre sur le site SEAO ;

Demande de résolution autorisant madame Doris Deschênes à être la personne ressource du projet ;

Demande de résolution autorisant Madame Lise Labrie à faire l'ouverture des soumissions le 7 août 2025.

Sur proposition de Jean-Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Les demandes de résolutions sont acceptées et autorise monsieur Samuel Coté Chouinard à représenter la municipalité sur le site SEAO ; que Doris Deschênes soit la personne ressource du projet et que Lise Labrie puisse faire l'ouverture des soumissions.

Point 13 :

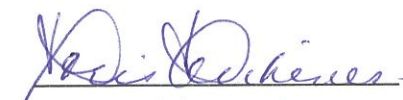
Période de questions

Point 14 :

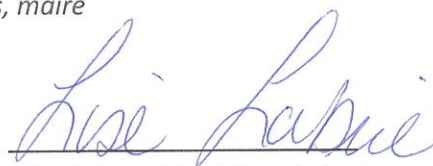
Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, Doris Deschênes demande un ajournement qui est accepté par Jean-Paul Landry. Il est 19 :54.

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Doris Deschênes, maire


Doris Deschênes, maire


Lise Labrie, Directrice générale
et greffière trésorière